

Analyse du texte de Gilles Ebodi, « Les bibliothèques face au numérique »

La bibliothèque du XXI^{ème} siècle est une bibliothèque hybride. En effet, elle doit proposer des collections papier et numérique. Mais pas toutes les bibliothèques sont concernées de la même façon. Certaines bibliothèques sont plus concernées que d'autres. C'est notamment le cas des bibliothèques possédant des fonds anciens. En effet, ces bibliothèques peuvent envisager de proposer en ligne, elles doivent alors entreprendre la numérisation de ce fonds.

Mais les collections numériques ne doivent pas se limiter à la numérisation de fonds. En effet, les bibliothèques doivent acquérir des documents numériques pour les prêter aux usagers ou les à disposition des usagers comme le font les bibliothèques de Marseille et de Lyon. D'autres proposent le prêt de liseuses. Ce service est un succès notamment à la Médiathèque d'Issy les Moulineaux.

Mais, la bibliothèque hybride n'est pas seulement hybride par ces collections mais aussi par les services qu'elle propose. En effet, avec Internet, de nouveaux services sont nés comme le service de questions à distance type le Guichet du Savoir de la Bibliothèque municipale de Lyon. Grâce à Internet, les bibliothécaires peuvent proposer des expositions virtuelles permettant de mettre en valeur leur fonds. Les bibliothèques doivent aussi développer des plates-formes compatibles avec les différents types de téléphone portable. C'est ce qu'a fait la bibliothèque municipale de Toulouse.

Pour mettre en place la bibliothèque hybride, il faudrait une meilleure formation des bibliothécaires. En effet, seulement un quart de ce qui est numérisé est mis en ligne. Ce manque d'efficacité s'explique par le fait que les bibliothécaires ne savent pas gérer les entrepôts de données.